

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2015 à 19 heures

Date de Convocation : 28 janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14. AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, TIRARD Jean-Pierre, RAVAUTE Daniel (arrivé à 20h), ROUX Frédéric, UHRING Fabien.

Absents : AVARGUES Marcel.

Procuration : de AVARGUES Marcel à ROUX Frédéric.

Effectif valable : 13 puis 14 + 1 procuration /15.

Président de séance : PEYRON Jean-Pierre, Maire.

Secrétaire de séance : FAURE Jeannine.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2014

DELIBERATIONS

- 1. Autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 dans la limite du quart des crédits votés au budget 2014**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » soit :

Comptes	Crédits BP 2014	RAR 2013	DM 2014	Montant pris en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
D20	17 000€	5000€	0€	22 000€	5 000€
D21	115 900€	72 500€	114 400€	302 800€	25 000€
D23	26 100€	6 500€	-10 000€	22 600€	5 000€

Approbation à l'unanimité

- 2. Demande d'avenant au contrat de plan avec le Département de Vaucluse pour l'exercice 2015**

La commune signe chaque année un avenant au contrat de plan avec le Conseil général de Vaucluse. Cette subvention d'un montant de 47.200€ permet de financer les opérations d'équipement. Pour 2015, le contrat de plan peut être sollicité pour la nouvelle mairie.

Approbation à l'unanimité

3. Demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'exercice 2015

Un dossier de demande sera formalisé avant le 26 février, délai de rigueur, afin de permettre le financement de la nouvelle mairie. Cette subvention prend en charge 25 à 35% du cout prévisionnel des travaux plafonné à 230 000€. Le taux peut être majoré à hauteur de 45% du montant du projet, s'il présente une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, en s'inscrivant dans le contexte du « Grenelle de l'environnement ».

Approbation à l'unanimité

4. Adhésion au dispositif « planter 20 000 arbres en Vaucluse »

La commune peut adhérer au programme « planter 20 000 arbres en Vaucluse » en signant une convention avec le Conseil Général. Ce dispositif permet au Département de mettre des végétaux à disposition des communes. M. le Maire propose de planter deux platanes dans l'allée du même nom.

Néanmoins, ce dispositif ne pouvant être utilisé qu'une fois tous les trois ans, il semble plus judicieux d'attendre la construction de la nouvelle mairie afin de l'utiliser pour l'aménagement paysager.

La décision est reportée

5. Présentation du projet éducatif territorial (PEDT)

Les maires et adjoints aux affaires scolaires des 3 communes du RPI se sont réunis avec les techniciens en fin d'année 2014 pour élaborer le PEDT. Ce projet met en adéquation l'organisation scolaire des trois communes avec la réforme des rythmes scolaires et permettra d'obtenir l'aide spécifique prévue par l'état pour aider les communes à mettre en place la réforme (45€/enfant scolarisé).

Approbation à l'unanimité

6. Aliénation d'un tronçon du chemin rural et acquisition d'une partie de la parcelle n°194 section B au lieu dit Flaqueirol

Afin de détourner le chemin rural de sa propriété, une riveraine demande qu'il soit déplacé et propose de céder à la commune une partie de sa parcelle afin d'assurer la continuité du chemin rural. En contrepartie, la commune lui céderait le tronçon de l'ancien chemin rural. Cette double cession se ferait à l'euro symbolique étant entendu que les frais de géomètre et de notaire incomberont à la demandeuse.

Approbation à l'unanimité

7. Adhésion de Viens à la Fédération des Communes Forestières.

Le Maire propose d'adhérer à cette association qui a pour but d'« améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des collectivités pour promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement local ». La Fédération des Communes Forestières pourrait apporter à la commune une assistance technique pour l'approvisionnement en plaquettes bois et pour la gestion du hangar de stockage de bois moyennant une cotisation annuelle de 250€.

Approbation à l'unanimité

8. Motion contre la politique d'austérité menée contre les collectivités territoriales.

La baisse des dotations de l'état rend impossible le maintien du niveau de qualité des services publics. M. le Maire donne lecture d'un projet de motion, très politique.

Les membres du Conseil souhaitent que le texte soit revu afin de permettre un vote à l'unanimité.

La décision est reportée

**DECISIONS MUNICIPALES,
INFORMATIONS AU CONSEIL ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : location du jardin du presbytère.
Le jardin du Presbytère est mis en location moyennant une redevance annuelle de 50€.
- Décision du Maire : augmentation des tarifs de location de la Salle des fêtes et du Four à pain.
Les tarifs n'ayant pas été revus depuis 2001, le Maire a décidé de les réévaluer :
 - o Salle des fêtes : 200€ pour les Viensois et 300€ pour les extérieurs.
 - o Four à pain et salle d'exposition de la Maison des associations : 10€/jour pour les expositions de particuliers.La gratuité est maintenue pour les associations viensoises.
- Point sur l'avancement du PLU :
Le bureau d'étude a pratiquement finalisé le dossier. Le groupe de travail doit encore effectuer les dernières vérifications avant de prendre rendez vous avec la DDT pour une première validation du dossier.
- Projet de nouvelle mairie :
Le bureau d'étude a fait plusieurs propositions d'implantation et de chiffrage du projet. Le groupe de travail a revu les surfaces prévisionnelles, ce qui a permis de réduire l'emprise du bâtiment de 24 m2.
- Hangar de stockage de bois :
Contact a été pris auprès de la CCPAL pour la mise en gestion du hangar de stockage de bois. A ce jour, la Communauté de communes ne souhaite pas prendre en charge ce dossier. Pour avancer dans la réflexion sur une possible gestion en régie de la plate forme, M. le Maire a interrogé les communes avoisinantes afin de définir les besoins locaux d'approvisionnement en plaquettes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 9 février 2015.

Le Maire,
Jean-Pierre Peyron

